



FORMULAIRE D'ADHESION

SAISON 2026 - 2027

Nom : Prénom :
N° de licence (si renouvellement) : Nationalité :
Date de naissance : Sexe : ☐ M ☐ F
Tél. athlète ou parent 1 (*) : email athlète ou parent 1 (*) :
Tél. parent 2 (*) : email parent 2 (*) :
* : si athlète mineur(e)

Droit à l'image (uniquement pour les majeurs)

Le soussigné ou son représentant autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

☐ J'accepte l'utilisation de mon image ☐ Je refuse l'utilisation de mon image

Cotisation

v	Catégorie	Année de naissance	Montant de la cotisation	Moyen de Paiement	Montant
	Baby Athlé	2021-2022	210 €	Chèque(s) (3 au maximum) : (Indiquer n° et banque) n° n° n°	
	Eveil Athlétique (U10)	2018-2020	210 €		
	Poussin(e) (U12)	2016-2017	210 €		
	Benjamin(e) (U14)	2014-2015	210 €		
	Minime (U16)	2012-2013	220 €		
	Cadet(te) (U18)	2010-2011	220 €		
	Junior (U20)	2008-2009	220 €	Virement (date :/...../.....) :	
	Espoir (U23)	2005-2007	220 €	Chèque Vacances :	
	Senior	1993-2004	220 €	Coupon Sport :	
	Vétéran (MA...)	1992 et avant	220 €	Pass Sport :	
	Athlé Santé		220 €	N° :	
	Marche Nordique		120 €	Espèces :	
	Sport Adapté		80 €		

En adhérant au Stade Brestois, vous vous engagez à :

- Respecter les valeurs du Stade Brestois, les entraîneurs, les dirigeants, les athlètes,
- Respecter les dispositions réglementaires anti-dopage,
- Participer au projet sportif du club,
- Être régulier aux entraînements.

Le règlement de la cotisation et la fourniture de l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de la licence valent adhésion à l'association.

J'ai lu et j'accepte. ☐ Fait à le

Signature du licencié s'il est majeur, des parents
ou du représentant légal s'il est mineur Signature :

STADE BRESTOIS

Stade du Petit Kerzu - 105 bis, rue Jules Lesven – 29 200 Brest
N° SIRET : 44821164900018 - <http://www.stade-brestois-athletisme.org>

FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION

STADE BRETOIS *



Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM: _____ Nom de naissance _____
 Prénom: _____ Sexe : ☐ F ☐ M Date de naissance : ____/____/____
 Lieu de naissance: _____ Pays de naissance: _____ Nationalité : _____

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Email (obligatoire) _____

Si mineur, Email du représentant légal _____

N° de téléphone (portable) : _____ N° de téléphone (fixe) : _____

Type de
 Licence choisie : ☐ Licence Athlé Compétition ☐ Licence Athlé Santé ☐ Licence Athlé Running
☐ Licence Athlé Découverte ☐ Licence Athlé Entreprise ☐ Licence Athlé Encadrement

Conditions relatives à la prévention de la santé des mineurs: (articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D. 231-1-4 du Code du sport)

Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le représentant légal atteste avoir rempli, conjointement avec le sportif mineur, le formulaire en ligne relatif à l'état de santé du sportif mineur et atteste avoir répondu «non» à l'ensemble des questions. A défaut, le représentant légal est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

- Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,
 en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant
autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
 - En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfantautorise
 l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,31 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
 - **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. au prix de : 0,77 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

☐ **J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée**

ou
☐ **Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique**

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

☐ j'accepte l'utilisation de mon image

☐ je refuse l'utilisation de mon image

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cl@athle.fr
 Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

☐ J'accepte la transmission des informations

☐ je refuse la transmission des informations

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)



STADE BRETOIS

105 bis, rue Jules Lesven - 29200 BREST
<http://www.stade-brestois-athletisme.org>

Association omnisports de Type loi de 1901, déclarée en Sous Préfecture de Brest en 1953.

Autorisation Parentale - Saison 2026/2027

Je, soussigné(e).....,

Responsable légal(e) de

Né(e) le / / et demeurant au

Numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence

Téléphone fixe :

Portables : /

Autorise les dirigeants et les entraîneurs du Stade Brestois à prendre les dispositions nécessaires en cas de symptômes ou d'accident survenant pendant les activités encadrées du club.

Le club s'engage à informer via le numéro de portable mis en référence.

Je m'engage à informer le club d'un éventuel traitement médical intervenant en cours de saison et d'état de santé de l'enfant.

- N° SS de l'enfant (carte vitale):
- Nom du parent auquel est rattaché l'enfant :
- Régime : ☐ CPAM ☐ MSA ☐ Autres :
- Observations (traitement médical permanent, allergies, etc.) :
.....
.....

- Déclare être informé que mon enfant est susceptible d'être photographié pendant les activités du club et autorise / n'autorise pas que ces photographies soient diffusées sur le site Internet du Club. (Rayer la mention inutile)
- Déclare être informé qu'un prélèvement sanguin peut être effectué dans le cadre de la lutte contre le dopage conformément à l'article R.232-45 du code du sport.
- Déclare être informé que la prise en charge de mon enfant dans le cadre des activités du club doit se faire auprès d'un encadrant. Son départ en fin de séance se fait de même. Pas de prise en charge sur la rue Jules Lesven très accidentogène.

Date :

Signature(s) :

à fournir en deux exemplaires manuscrits obligatoirement ; pas de photocopie